

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 29 MARS 2023

OBJET :
Compte de gestion 2022
Budget annexe Assainissement

Nombre de conseillers :
- en exercice : 29
- votants : 28

N° 2023.03.09

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars, le Conseil Municipal de la commune de Livron sur Drôme, dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire. Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance.

PRESENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Dan VILLIOT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

REPRESENTES : Duilio NOVARO (pouvoir à P. CHAVE), Matthieu NIVOT (pouvoir à D. VILLIOT), Nicolas COLOMB (pouvoir à F. PLANET)

ABSENTS : Thierry SANCHEZ

Madame Evelyne BERNARD, Adjointe déléguée aux Finances et aux Ressources Humaines, rapporte qu'elle a procédé à l'examen du compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer et l'état des restes à recouvrer, et qu'elle s'est assurée que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Elle indique en conclusion que les résultats et écritures du Compte de Gestion de Madame la Comptable du Trésor sont en tous points conformes à ceux du Compte Administratif présenté par le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

1°) **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne le Budget annexe de l'Assainissement,

3°) **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

4°) **VU** la délibération du 04 avril 2022 approuvant les comptes administratifs 2021 et décidant l'affectation des résultats,

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du Budget annexe de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le 29 MARS 2023

ID : 026-212601652-20230327-DELIB20230309-DE

SLOW

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

faeeee



La secrétaire de séance,

Bilios

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

29 MARS 2023